



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 Juin 2024

Nombre de membres :

Conseillers : **29** L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-quatre juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Vincent GOYET, Maire, suite à la convocation et à l'affichage de l'ordre du jour en date du dix-sept juin deux mil vingt-quatre.

Présents : **18**

Excusés : **9**

Pouvoirs : **9**

Présents :

Mesdames Messieurs Vincent GOYET, Stéphane MARLOT, Marie-Aude PEZERIL, Christelle PAKULIC, Mireille GOYET, Éric VIVIN, Marie-Paule DELLAROVERE, Jérôme ADAM, Frédéric SABATIER, Éric BARRAT, Thierry BAZZALI, Franck SULTAN, Magali BARBEAU, Denis BARROERO, Bernadette BONZOM, Jean-Claude METHEL, Maria-Madalena FARINA-MENDES DA SILVA, Christophe ANTONINI

Excusés avec pouvoir :

Madame Catherine STEKELOROM a donné procuration à Madame Mireille GOYET

Monsieur Antoine BRUNO, a donné procuration à Madame Marie-Aude PEZERIL

Monsieur Patrick LAMBERT a donné procuration à Monsieur Frédéric SABATIER

Madame Sophie LAMBERT a donné procuration à Monsieur Jérôme ADAM

Madame Malika VIVIN a donné procuration à Monsieur Éric VIVIN

Madame Cindy GAUVIN a donné procuration à Monsieur Vincent GOYET

Madame Béatrice ALIPHAT a donné procuration à Monsieur Denis BARROERO

Madame Claudine DE RIVA a donné procuration à Madame Bernadette BONZOM

Monsieur Roger BERNET a donné procuration à Monsieur Jean-Claude METHEL

Absents :

Julien DETREZ

Lucas GILLY

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane MARLOT



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 Juin 2024

DCM N°2024-59 : Urbanisme - Autorisation de dépôt d'un permis de construire pour l'opération « construction d'un local bouliste – Parc de Varage »

Rapporteur : Vincent GOYET

Il est rappelé que dans le cadre des futurs travaux de création d'un nouveau château d'eau par la Métropole Aix-Marseille-Provence il est prévu la destruction des terrains et du local boulistes situé Chemin de Tartarin.

Afin de permettre aux boulistes de poursuivre leur activité, la municipalité a souhaité localiser ce bâtiment, au sein du futur Parc intergénérationnel et paysager de Varage.

Il est précisé que ce projet intégrera également des toilettes destinées à l'ensemble des usagers du parc.

Les membres du conseil municipal sont donc invités à autoriser M. Le Maire à déposer une déclaration préalable pour réaliser les travaux d'aménagement évoqués d'une superficie d'environ 30 m².

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article 2122-21,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article R421-1 et R421-14 ;

Considérant :

- La nécessité de relocaliser les infrastructures mise à disposition des boulistes sur le site du Parc de Varage ;
- La volonté de la Commune de procéder à l'aménagement de toilettes publiques sur ce site ;
- L'obligation de déposer une demande de permis de construire pour cet aménagement conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme ;

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité

APPROUVE le projet d'aménagement d'un local bouliste intégrant des toilettes publiques tel que présenté par Monsieur le Maire.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 Juin 2024

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de construire pour la réalisation de cet aménagement auprès des services compétents.

MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches administratives nécessaires et signer tous les documents afférents à cette opération ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,
Stéphane MARLOT

Le Maire,
Vincent Goyet

